

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 15 JANVIER 2024 À 19 HEURES, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
générale et greffière-trésorière

Le conseiller Guillaume Poirier est absent.

.....

001-01-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h, souhaite une bonne année 2024 à tous et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

002-01-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

003-01-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 11 décembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2023.

.....

004-01-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h.

.....

005-01-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 15

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 15 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 15.

.....

006-01-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 30 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 30.

.....

007-01-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 74 751,16 \$ pour décembre 2023 et de 4 579,22 \$ pour janvier 2024 (15-01-2024). La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

008-01-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT la consultation publique qui s'est tenue le 15 janvier 2024 à 18 h 45 au Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été soumis ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement numéro 340-2023 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce Règlement numéro 340-2023 est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com, et au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

009-01-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024 NUMÉRO 341-2023

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site web et au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 341-2023 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation des services de l'année financière 2024. Le document explicatif a été diffusé dans « Le Belgoquois » du 21 décembre 2023 et distribué à chaque adresse de la municipalité.

.....

010-01-2024 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANT DÛ ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Bonaventure un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière, comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier, transmette avant le 19 janvier 2024, au bureau de la MRC de Bonaventure, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

.....

011-01-2024 PERMISSION DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QU il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors des travaux en référence au Tome V – Signalisation routière ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024, et qu'elle autorise l'inspecteur municipal, Marc Cormier, à signer les permis.

.....

012-01-2024 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 3 837,20 \$ au C.R.S.B.P Gaspésie-îles-de-la-Madeleine pour la contribution financière annuelle ainsi que les services informatiques pour 2024.

.....

013-01-2024 PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – COMITÉ DU 125^E

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter le local du Centre communautaire au comité du 125^e – chorale tous les mardis soir jusqu'à l'évènement en juillet 2024.

.....

014- 01-2024 ADMQ – COTISATION

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation annuelle auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec de Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, au coût de 495 \$ taxes en sus avec l'option Assurance au coût de 485 \$.

.....

015-01-2024 CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Annick Duguay Cormier et la mairesse, Josiane Appleby à signer pour et au nom de la Municipalité l'Entente de Services aux Personnes sinistrées de la Société canadienne de la Croix-Rouge (entrée en vigueur en date du 15 octobre 2023) et d'autoriser le versement de la contribution de 250 \$ demandé annuellement.

.....

016-01-2024 APPUIE – CLUB DES 50 ANS ET PLUS / CARREFOUR DES 50 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50 ans et plus de Saint-Alphonse anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du Club 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Alphonse sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Saint-Alphonse est essentiel et que les activités s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50 ans et plus, affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du Club 50 ans et plus de Saint-Alphonse, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents des membres du Conseil municipal d'autoriser Josiane Appleby, mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec; qu'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Céline Paquet, présidente du Club des 50 ans et plus La Madelon de Saint-Alphonse et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

.....

017-01-2024 CIRCONFLEXE – ENTENTE DE L'URLS

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Alexe Bernard, responsable des loisirs et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse l'entente de partenariat pour le prêt d'équipements (voir annexe, matériel pour la patinoire) entre l'URLS et la Municipalité en janvier 2024.

.....

**018-01-2024 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL -
RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l' « Association québécoise du loisir municipale » au coût de 325 \$ avant taxes, et de mandater le responsable des loisirs et de la vie communautaire à représenter la Municipalité de Saint-Alphonse et lui octroyer les accès nécessaires.

.....

019-01-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

020-01-2024 CLÔTURE

Il est proposé le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h56.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....